



Mur de cloture privatif non enduit

Par **bonni791**, le **20/04/2011** à **08:50**

Bonjour,

Mon voisin a fait construire il y a plus de 2ans maintenant, un mur de cloture sur son terrain mais qui donne en vis a vis sur ma propriété.

Il a fait enduire dernièrement son coté mais pas celui donnant du mien, et ce n est a priori pr le moment pas a l ordre du jour.

c est tres inesthétique et je ne peux rien planter tant que ce ne sera pas fait.

existe t il un délai légale pr enduire un mur donnant chez un voisin?

merci pr votre aide.